



PROGRAMME DE FORMATION **MANIPULATION DES EXTINCTEURS**

Durée : 1/2 journée - 3h en présentiel. En INTRA (sur votre site) ou INTER (SAINT-ELIX-LE-CHATEAU).

Public visé

Personnel volontaire ou désigné « Premier témoin incendie » dans l'entreprise pour intervenir en cas d'incendie. Toute personne souhaitant apprendre la bonne utilisation des extincteurs.

Prérequis

- Une formation incendie et 1 exercice d'évacuation sont préconisés chaque année
- Compréhension de la langue française : lu, parlé, écrit

Objectifs pédagogiques

- Instruire votre personnel à réagir en cas d'incendie dans votre établissement.
- Être capable de :
 - Comprendre le mécanisme de la combustion
 - Déclencher l'alarme incendie
 - Utiliser le bon extincteur selon les règles de sécurité ou tout moyen d'extinction
 - Alerter les secours selon le protocole établi dans l'entreprise
 - Procéder à une évacuation et se rendre au point de rassemblement

Contenu de la formation

Théorie :

- La conduite à tenir en cas d'incendie
- Déclencher l'alarme
- Les différents types d'extincteurs
- Appeler les secours
- La combustion, les classes de feux, les modes propagation
- La prévention incendie

Pratique :

- Utilisation des extincteurs sur le bac à flammes (module écran, poubelle, moteur électrique)
- Visite de site pour repérage des organes de sécurité : arrêts d'urgences gaz, électrique, CTA, etc.
- Emplacement des extincteurs, des RIA, des plans, du point de rassemblement

Méthodes et moyens pédagogiques

- Formation en présentiel avec apports théoriques et mise en situations.
- Vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, paperboard et support de formation livret.
- Matériel spécifique (extincteurs, bac à feu...)
- Méthode participative et active, adaptée à la formation des adultes.

Modalité d'évaluation et sanction de la formation

- Questionnaire de positionnement
- Évaluation continue par des ateliers pratiques
- Evaluation des acquis à la fin de la formation
- Certificat de réalisation
- Consignation sur le registre de sécurité entreprise

Dispositif de suivi

- Feuille d'émargement
- Questionnaire de satisfaction à chaud en fin de formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap (PSH)

Le centre est totalement accessible aux personnes en situation de handicap.

Une Référente Handicap est présente sur le centre de formation, n'hésitez pas à la contacter pour toute demande.

Tarifs et modalités de financement

Sur devis.

Action de formation financable auprès de votre OPCO, France Travail, autofinancement.

Modalités et délais d'accès à la formation

Inscription possible jusqu'à la veille de l'action de formation, selon disponibilités.

Pour tout renseignement, contacter SEIMA Formation BTP au 05.61.97.04.29 ou par mail à contact@seimaformationbtp.fr.

 **Le + :** Nos formateurs sont pompiers volontaires, et pour certains sapeurs-pompiers militaires pour la sécurité incendie. Cela leur permet de partager leur expérience et leur savoir-faire à leur stagiaires.

 *En matière de prévention des risques professionnels, l'employeur est tenu « d'informer les travailleurs sur les risques pour leur santé et leur sécurité d'une manière compréhensible pour chacun. Cette information ainsi que la formation à la sécurité sont dispensées lors de l'embauche et chaque fois que nécessaire. » Article R4141-2 du Code du travail.*
Cette obligation de formation est étayée par l'article R4227-28 « L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».